

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 15 SEPTEMBRE 2015

**NOMBRE DE
MEMBRES**

L'an deux mil quinze

et le 15 SEPTEMBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

02 SEPTEMBRE 2015

Date d'affichage

16 SEPTEMBRE 2015

Présents : M^r RIETMANN Olivier, M^r BILLY Jean-Louis, M^{me} MADRON Yvette, SIMONIN Olivier, M^r BUISSON Frédéric, M^r ODRION Alexandre, M^r PIMONT Gérard, Mr PIGHETTI Alexandre, M^{me} DE PAOLA MARTINEZ francine, M^r LEVERT Ludovic, M^{me} DELVAL Béatrice, M^{me} FIDON Maria-Laura, QUIVOGNE Jean-Luc, MASSARDI Christophe LALLEMAND Agnès, BAVARD Audrey, PERRIN Charlette.

Pouvoirs : PAYEUR Virgine à Audrey BAVARD, DIDIER Dominique à LALLEMAND Agnès.

Secrétaire de séance : Mr LEVERT Ludovic.

DCM N° 2015/95

*** Amortissement de la dépense de la création et de la traduction du SITE INTERNET**

Le Maire indique qu'il y a lieu de fixer la durée d'amortissement de la dépense de la création et de la traduction du Site Internet de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** l'amortissement de la création et de la traduction du Site Internet, soit 4606,00 € sur une durée de 5 ans à compter de 2016.

Voté à l'unanimité

DCM N° 2015/96

*** Ouverture poste temporaire d'Adjoint Administratif de 2^{ème} Classe**

Le Maire indique au Conseil Municipal que dans l'attente du recrutement sur le poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} Classe à temps non complet (30 heures par semaine), il y a lieu d'ouvrir un poste temporaire pour accroissement d'activité sur poste vacant.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** à compter du 1^{er} octobre 2015 d'ouvrir un poste contractuel d'Adjoint Administratif à 30 heures par semaine en raison d'un accroissement temporaire d'activité dans l'attente de recrutement.
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de travail qui interviendra.

Voté à l'unanimité

DCM N° 2015/97

*** Ouverture poste temporaire de Rédacteur Principal de 2^{ème} Classe**

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y lieu d'ouvrir un poste temporaire pour accroissement d'activité de Rédacteur Principal de 2^{ème} Classe à temps non complet (7 heures par semaine) du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2015.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** à compter du 1^{er} octobre 2015 d'ouvrir un poste temporaire pour accroissement d'activité de Rédacteur Principal de 2^{ème} Classe à temps non complet,
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de travail qui interviendra.

Voté à l'unanimité

DCM N° 2015/98

*** Surtaxe eau pour la vente d'eau en gros**

Le Conseil Municipal a décidé le 30 juin 2015 d'augmenter la surtaxe en eau de 0,10 €/m³ à partir du 1^{er} janvier 2016, mais il n'a pas été tenu compte de la vente d'eau en gros.

Le Maire propose d'augmenter cette surtaxe de 0,01 €/m³ à compter du 1^{er} janvier 2016, pour la vente d'eau en gros.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'augmenter la surtaxe eau de 0,01 €/m³ à partir du 1^{er} janvier 2016 pour la vente en gros pour Montigny-les-Cherlieu.

Voté à l'unanimité

DCM N° 2015/99

*** Ouvertures de crédits**

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide l'ouverture de crédit (écritures d'ordre) suivante pour l'intégration des travaux SIED « Optimisation de l'installation communale d'éclairage public dans le bourg » :

Dépense : 21534-041 65 010,43 €

Recette : 238-041 28 205,84 €

Recette : 13258-041 35 431,79 €

Recette : 1328-041 1372,80 €

Voté à l'unanimité

DCM N° 2015/100

*** Ouvertures de crédits**

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide l'ouverture de crédit (écritures d'ordre) suivante pour l'intégration des travaux SIED « Aménagement du réseau concédé d'électricité le long de de la rue de la libération » :

Dépense : 21534-041 47 489,59 €

Recette : 238-041 14 246,88 €

Recette : 13258-041 33 242,71 €

Voté à l'unanimité

DCM N° 2015/101

*** Ouvertures de crédits**

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide l'ouverture de crédit (écritures d'ordre) suivante pour l'intégration des travaux SIED « Renforcement de l'installation communale d'éclairage public le long de la rue de la Libération » :

Dépense : 21534-041 10 496,59 €

Recette : 238-041 8 307,51 €

Recette : 13258-041 2 189,08 €

Voté à l'unanimité

DCM N° 2015/102

*** Ouvertures de crédits**

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide l'ouverture de crédit (écritures d'ordre) suivante pour l'intégration des travaux SIED « Mise en place d'un génie civil de télécommunications dans le cadre des travaux d'aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité le long de la rue de la libération » :

Dépense : 21538-041 7024,25 €

Recette : 238-041 5651,45 €

Recette : 1328-041 1372,80 €

Voté à l'unanimité

DCM N° 2015/103

*** Assiette des coupes pour l'exercice 2016**

Suite à la délibération du Conseil Municipal fixant l'aménagement de la forêt communale pour la période 2012-2031, le Maire indique qu'il est nécessaire d'approuver l'assiette des coupes de l'exercice 2016.

Il est à noter qu'il n'y a plus qu'une seule numérotation pour le total des bois de Jussey et Noroy-lès-Jussey.

Après délibération, le Conseil Municipal :

* Approuve l'assiette des coupes de l'exercice 2016 dans les parcelles de la forêt communale n° 4 AJ, 4J, 11 AJ, 23 AF, 24 AF, 44 AF, 72 T, 7 AR, 9 AJ, 25 R.

*Décide de vendre sur pied, et par les soins de l'ONF.

*Décide de vendre en bloc les produits des parcelles n°25 R, 7 AR, 44 AF, 11 AJ, 4 AJ.

*Décide de vendre en futaie affouagère les arbres susceptibles de fournir des grumes dans les parcelles n° 23 AF, 24 AF.

*Décide de partager, non façonné, aux affouagistes le bois de chauffage dans les parcelles n°9 AJ, 4 J, 72 T.

Voté à l'unanimité

DCM N° 2015/104

*** Désignation d'un référent travaux centre-ville**

Le dossier des travaux du Centre-Ville étant très important et il est nécessaire de désigner un référent travaux centre-ville. Le Maire propose Monsieur PIGHETTI Alexandre et Monsieur PIMONT Gérard (Son Adjoint).

Après délibération, le Conseil Municipal :

* Décide de proposer Monsieur PIGHETTI Alexandre comme référent des travaux du centre-ville et Monsieur PIMONT Gérard comme Adjoint.

Voté à la majorité 2 abstentions.

DCM N° 2015/105

*** Mise en place d'une contribution pour les associations extérieures de Jussey**

Les panneaux lumineux seront mis à disposition des organismes et associations annonçant des événements se passant à Jussey et ses environs.

L'affichage se fera sur 10 jours maximum avant l'événement.

Une contribution de 5 euros sera demandée aux associations et organismes extérieures annonçant des événements.

Après délibération, le Conseil Municipal :

* Décide de fixer une contribution de 5 euros aux associations et organismes extérieures pour la diffusion d'événements sur les panneaux lumineux et autorise le Maire à effectuer le titre correspondant.

Voté à l'unanimité

DCM N° 2015/106

* Parc Naturel Régional

Le Maire informe le Conseil Municipal du projet de création d'un Parc Naturel Régional.

Après délibération, le Conseil Municipal décide:

* D'adhérer au projet de création d'un Parc Naturel Régional, présenté par l'association « Aux sources du Parc » et situé aux confins des Départements de la Haute-Marne, de la Haute-Saône et des Vosges.

Voté à la majorité 15 contre 4 Pour.

DCM N 2015/107

* Contrats de surveillance dans la cour et le bus scolaires

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer un poste de surveillance dans la cour de maternelle et 1 poste de surveillance dans un bus scolaire pour toute la durée de l'année scolaire 2015/2016.

Après délibération, le Conseil Municipal décide:

* Décide la création de ces postes comme suit :

	Ecole Maternelle Centre	Car n° 10-0502
GRADE	ADJ TECHNIQUE 2 ^{ème} Classe ECHELON 8	ADJ TECHNIQUE 2 ^{ème} Classe ECHELON 7
REMUNERATION	IB 356-IM 332	IB 351-IM 328
TEMPS TRAVAIL JOUR SCOLAIRE	16 mns	86 mns

*Autorise le Maire à signer les contrats de travail qui interviendront.

Voté à l'unanimité

DCM N° 2015/108

* Conventions avec la CCHVS

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer une convention avec la CCHVS pour autoriser l'utilisation des locaux scolaires par l'association « Les Francas » pour l'accueil périscolaire dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires. Aucune redevance d'utilisation des locaux ne sera appliquée.

Après délibération, le Conseil Municipal décide:

*Autorise le Maire à signer la convention avec la CCHVS.

Voté à l'unanimité